



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Acces des locaux

Question écrite n° 9727

### Texte de la question

M. Jean Besson appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur un plan intitulé « ville ouverte » visant à améliorer l'accessibilité des villes et des équipements aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Le volet législatif de ce plan a fait l'objet d'une loi no 91-663, mais plus de deux ans après la promulgation de ce texte, les intéressés attendent toujours la publication d'un décret d'application relatif aux installations neuves ouvertes au public. Ce texte a reçu un avis favorable du Conseil d'Etat, et a été signé par tous les ministres concernés. Aussi lui demande-t-il ses intentions dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Le décret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité, aux personnes handicapées, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a été publié au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication, s'inscrit dans un programme plus général relatif à l'accessibilité des installations aux personnes handicapées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Besson Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9727

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 1993, page 4680

**Réponse publiée le :** 14 février 1994, page 733